



Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

26-02-2024

- Inhalateurs et empreinte carbone
- Bons coups – GAP
- Ordonnances collectives – Soins infirmiers
- Capsules Info BCM
- Demandes d'inscription infolettre

Les membres du CRSP ont débuté l'année en force avec cette grande annonce pour 2024, soit le déploiement de nouvelles ordonnances collectives (O.C.) pour le territoire. Nous souhaitons remercier chaleureusement les membres du sous-comité des ordonnances collectives. **Une infolettre spécifiquement dédiée aux O.C. sous forme de questions/réponses vous sera acheminée sous peu.**

Comme le reste du Québec, nos urgences affichent des taux d'occupation préoccupants. Tous les professionnels sont sollicités afin d'éviter de diriger les patients vers nos urgences. Les infections respiratoires étant très présentes, il est primordial de poursuivre la promotion de la vaccination et du respect des mesures sanitaires. La collaboration de tous est essentielle, afin d'assurer la prestation de soins et de services dans la région.

De plus, saviez-vous qu'il est possible de faire des choix plus écoresponsables dans le service des inhalateurs prescrits pour vos patients ? Voici quelques informations à ce sujet.



Nous vous invitons à nous écrire pour vos questions, vos commentaires ou vos préoccupations par courriels au : crsp.cisslan@ssss.gouv.qc.ca

Inhalateurs et empreinte carbone

Les HFC contenus dans les aérosols-doseurs sont de puissants gaz à effet de serre (343 fois plus de potentiel de réchauffement planétaire que celui du CO₂). Selon la littérature, 100 doses équivalraient à 290 km parcourus par une voiture à essence, ce qui est loin d'être négligeable.

Comment prendre soin de notre planète, une ordonnance à la fois ?

- Remplacer les aérosols-doseurs par les poudres sèches ou des dispositifs de décharge à faible volume;
- Bien former les patients sur l'utilisation des dispositifs, afin que chaque dose soit utile et efficace;
- Demander à vos patients de les rapporter en pharmacie pour une élimination sécuritaire (recyclés ou incinérés plutôt que jetés);
- Suivre les meilleures pratiques en matière de gestion et suivi des affections respiratoires, afin de réduire la prescription et l'utilisation inutile d'inhalateurs.

Pour en savoir plus, consultez le document produit par le groupe d'action pour le climat dans le système de santé Cascades : [June-2022-French-Inhalers-Infographic.pdf \(cascadescanada.ca\)](#).



Bons coups - GAP

Les membres du CRSP souhaitent à nouveau féliciter tous les pharmaciens de Lanaudière pour leur excellent travail de première ligne auprès des patients orphelins. Il est important de souligner également que les références faites au GAP à l'aide du FORMs sont extrêmement appréciées par tous les partenaires au GAP en raison de leur pertinence et des détails précisés. Chapeau à tous !

Ordonnances collectives – Soins infirmiers

Saviez-vous que les ordonnances collectives pour le personnel infirmier du CISSS de Lanaudière sont disponibles sur le site web du CISSS ? Il est possible de les consulter en ligne dans la section « Professionnel de la santé » en cliquant sur le lien suivant :

<https://www.ciiss-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Les ordonnances collectives sont divisées en trois sections : Nord, Sud et GMF. Chaque O.C. contient les détails d'application et les limites.

Suite au déploiement des O.C. régionales pour les pharmaciens, des questionnements ont été soulevés au CRSP par certains pharmaciens en lien avec l'O.C. pour la cystite pour les infirmières.

Nous souhaitons vous rappeler que pour vérifier la validité d'une O.C. vous devez valider :

- Le lieu d'application (territoire, établissement, etc.);
- Les professionnels autorisés (ou professionnels habilités dans les versions moins récentes).

Bien que vous ayez accès aux O.C. des autres professionnels sur le site web du CISSS pour les consulter, notez que la mention pour l'énoncé professionnels autorisés "**infirmières en première ligne du CISSS**" vise uniquement les **infirmières travaillant pour le CISSS** en première ligne. Les infirmières exerçant en pharmacie communautaire, bien que travaillant en première ligne, sont exclues et ne sont pas visées par le lieu d'application. Pour avoir accès à une ordonnance collective pour vos infirmières, vous devez avoir une O.C. locale (propre à votre pharmacie, GMF, etc.) ou régionale les visant spécifiquement dans les professionnels autorisés et le lieu d'application.

Notez qu'un formulaire de liaison pour les ordonnances collectives rédigées par les infirmières du CISSS est en voie d'approbation, nous vous acheminerons le lien, dès qu'il sera publié.

Pour toute question en lien avec les ordonnances collectives, vous référer au site du collège des médecins du Québec (CMQ) : <https://www.cmq.org/fr/pratiquer-la-medecine/informations-clinique/ordonnances-outils--ressources>



Capsules Info BCM

Les urgences débordent, donc le risque d'erreurs augmente. Des profils médicamenteux clairs et précis pourront aider à diminuer ce risque.

Le Dossier Santé Québec (DSQ) est majoritairement l'outil utilisé pour la prescription initiale des médicaments au sein du CISSS de Lanaudière. Il est donc primordial que les informations sur le profil pharmacologique accessibles via celui-ci soient exactes et complètes.

Le profil DSQ devrait correspondre le plus fidèlement possible à la prise réelle de la médication de l'utilisateur.

Cette façon de faire exige **une exactitude et une qualité de l'information**, afin de diminuer toutes les ambiguïtés possibles à l'admission d'un patient.

Astuce #1

Penser à : Cesser les ordonnances inactives ou les duplications de médicaments.

Uniquement les ordonnances actives devraient être conservées au profil pharmacologique. À l'admission, ceci permettra de réduire les questionnements sur la prise des médicaments, prévenir des erreurs d'administration, réduire les appels aux pharmaciens communautaires et ainsi, permettre d'assurer la sécurité du patient. De plus, au congé, les ordonnances de départ seront ainsi plus complètes et plus précises.

Astuce #2

Penser à : Toujours inscrire à l'ordonnance le moment et le jour de prise dans les lignes de posologies.

En inscrivant les informations complètes dans les posologies, nous assurons la sécurité des usagers et une meilleure qualité d'information avec nos partenaires !

Préciser le moment de la journée et le jour de prise à l'ordonnance permet à l'équipe médicale de réagir rapidement !

Exemple : Mme T.B. est admise dans un contexte de chute. Sa médication pour l'hypertension est ajustée selon ses valeurs de tension artérielle au centre hospitalier, mais sa condition clinique n'est pas représentative de la prise réelle de sa médication à domicile.

À éviter : Prendre 1 capsule 1 fois par jour, même heure chaque jour

Recommandation : Prendre 1 capsule 1 fois par jour au souper

À éviter : Prendre 1 comprimé une fois par semaine

Recommandation : Prendre 1 comprimé 1 fois par semaine, le mardi matin

En précisant le moment et le jour de prise, l'ordonnance est plus sécuritaire.

Nous remercions Madame Geneviève Larouche, chef adjointe aux soins pharmaceutiques, aux affaires professionnelles et à l'enseignement au département de pharmacie du CHU de Québec pour la permission de partager leur contenu.



Demandes d'inscription Infolettre

Nous recevons des demandes d'inscription à l'infolettre, par des infirmières pratiquant dans certaines pharmacies du territoire. Puisque, à l'occasion, des informations sensibles peuvent être partagées, nous souhaitons dédier l'envoi de l'infolettre uniquement aux pharmaciens, peu importe leur territoire. Libre à vous de partager toute information pertinente pour vos infirmières.

N'hésitez pas à partager également tout contenu intéressant avec votre équipe technique, particulièrement pour les capsules « Info-BCM » que nous ajouterons dans les prochaines infolettres.

Rappels

Lien vers le CRSP sur le site web du CISSS de Lanaudière :

<http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/professionnels-de-la-sante/ressources-pour-les-professionnels/>

Inscription à la liste d'envoi de l'infolettre via le formulaire d'inscription en [cliquant ici](#).

Meilleures salutations,

Mélissa Djadi,

Chef du département de pharmacie du CISSS de Lanaudière et présidente du CRSP de Lanaudière



Nous vous invitons à nous écrire pour toutes questions, commentaires ou préoccupations par courriel au : crsp.ciessleran@ssss.gouv.qc.ca